



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°25

**OBJET : TECHNIQUES/SPORTS : DEMANDE DE LABELLISATION AUPRES DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA SEPULTURE DE MONSIEUR
BRENNUS AMBIORIX CROSNIER CONNU SOUS LE NOM DE CHARLES BRENNUS.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO
Rokhaya ESNAULT : Patrick HALABI
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

Question n°25 du CM du 28 avril 2026 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°25

OBJET : TECHNIQUES/SPORTS : DEMANDE DE LABELLISATION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA SEPULTURE DE MONSIEUR BRENNUS AMBIORIX CROSNIER CONNU SOUS LE NOM DE CHARLES BRENNUS.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature lancé par la Région Ile-de-France au label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine non protégé et présentant un intérêt patrimonial avéré et représentatif pour l'Ile-de-France,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Franconville-la-Garenne de proposer à la Région sa candidature pour la labellisation de la sépulture de Monsieur « Charles Brennus » située sur le territoire de la commune avec l'accord de la Ligue Ile-de-France de rugby titulaire de la concession funéraire,

APRES l'avis de de la Commission « Techniques » en date du 13 avril 2026 et de la Commission "Ressources et Développement" en date du 16 avril 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de labellisation de la sépulture de Monsieur « Charles BRENNUS » au titre du dispositif régional « Patrimoine d'intérêt régional ».

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la charte label « Patrimoine d'intérêt régional » de la Région Ile-de-France et tout autre document se rapportant à cette dernière.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A l'UNANIMITÉ des votants
Pour : 39 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL28042026Q25

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-11T07-23-12.00 (MI269669392)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES/SPORTS : DEMANDE DE LABELLISATION CR SEPULTURE
DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA SEPULTURE
DE MONSIEUR BRENNUS AMBIORIX CROSNIER CROSNIER
NOM DE CHARLES BRENNUS.

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.5. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25 - TECH - DEMANDE DE LABELLISATION CR SEPULTURE DE MONSIEUR CHARLES BRENNUS.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

25 - TECH - PJ Charte-label.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/05/26 à 07:23

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 11/05/26 à 07:23

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 07:26